Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Forum PME
KMU-Forum
Forum PMI

TRADUCTION

CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

alex.kunze@seco.admin.ch

Secrétariat d'État à l'économie
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Spécialiste : mup
Berne, le 17.04.2025

Mise en œuvre du postulat Dittli 23.4062 « Aider les PME à appliquer les directives ESG »

Madame, Monsieur,

Plusieurs variantes de mise en œuvre du postulat Dittli 23.4062 ont été examinées lors de la séance de notre commission extraparlementaire du 3 avril 2025. Nous tenons à remercier M. le Prof. Christian Hauser de la Haute école spécialisée des Grisons, qui a présenté les résultats de l'étude commanditée par le SECO, destinée à évaluer l'impact des directives ESG internationales sur les PME suisses et les possibilités de soutien par nos autorités. Nous adressons également nos remerciements à M. Alexander Kunze du secteur Investissements internationaux et entreprises multinationales du SECO, qui nous a fourni des informations concernant les travaux en cours et les prochaines étapes. Notre commission a ensuite été consultée en tant que « sounding board », dans le but d'identifier les mesures qui seraient les plus pertinentes et les plus utiles pour les PME suisses.

Avant de prendre position sur les variantes qui nous ont été soumises, nous souhaiterions aborder quelques points qui nous paraissent essentiels dans ce contexte. Ils concernent l'adaptation du cadre réglementaire en Suisse relatif aux obligations de reporting et de diligence des entreprises en matière de gestion durable. Nous remercions les trois représentants de l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC), qui ont également participé à notre séance et nous ont informés des dernières décisions prises par le Conseil fédéral dans ce domaine ainsi que des développements au sein de l'UE. Nous adressons en outre nos remerciements à M. Niclas Meyer du bureau d'études BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG, qui nous a présenté les résultats de l'étude mise à jour relative à la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD).

Une enquête d'economiesuisse publiée le 2 février 2025 montre que le reporting en matière de gestion durable pèse déjà, directement ou indirectement, sur les grandes entreprises et

les PME suisses. L'obligation de publier un rapport annuel mobilise plusieurs dizaines de milliers de personnes et occasionne des coûts de mise en œuvre de plusieurs centaines de millions de francs par an. Les règles en vigueur sont perçues comme excessives et se sont au fil du temps transformées en un véritable monstre bureaucratique. Des observations similaires sont faites dans l'UE, raison pour laquelle la Commission européenne prévoit de simplifier considérablement les règles ESG dans le cadre de la directive Omnibus. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est primordial de mettre l'accent sur la simplification de la législation et non sur le développement de mesures visant à aider les entreprises à mettre en œuvre des réglementations inadéquates. Compte tenu en outre des récentes tensions commerciales mondiales, il apparaît urgent de renforcer l'attrait de la place économique suisse. À cette fin, il est essentiel de réduire les réglementations excessives et les charges inutiles qui pèsent sur les entreprises.

Comme précisé dans le communiqué de presse du 21 mars 2025, le Conseil fédéral décidera de la marche à suivre dès que l'UE se sera prononcée sur les simplifications qu'elle a annoncées, mais au plus tard au printemps 2026. Il est toutefois possible que les décisions définitives de l'UE ne soient pas communiquées d'ici-là. Nous demandons dans ce cas que le Conseil fédéral ne soumette pas de projet avant que des décisions définitives aient été prises dans l'UE. Les éléments du projet mis en consultation l'année dernière concernant la modification du code des obligations (transparence sur les aspects de durabilité) étant en partie entretemps obsolètes, une nouvelle consultation devrait à notre avis être menée.

En ce qui concerne les variantes et recommandations d'action qui nous ont été présentées, les membres de notre commission sont partagés. Certains considèrent que la Confédération, en raison de sa méconnaissance de la situation et de l'activité concrète des entreprises dans les différents secteurs, ne serait pas en mesure d'offrir aux PME un soutien pertinent et utile (via un service d'assistance à guichet unique, p. ex.). Ses unités ne pourraient fournir que des informations générales, qui n'auraient qu'une utilité limitée voire aucune pour les PME aux prises avec des questions ESG concrètes[1]. Sans compter que l'État ne serait fondamentalement pas le bon interlocuteur, dès lors que des informations confidentielles voire critiques devraient être échangées et qu'il ne peut agir à la fois comme contrôleur et conseiller. Les associations professionnelles, en revanche, connaissent bien la situation des entreprises qui leur sont affiliées et sont donc mieux à même d'évaluer leurs risques et pourraient en outre préserver leur confidentialité. Elles seraient donc plus indiquées pour aider les PME pour les questions ESG. La Confédération devrait pour cette raison les soutenir financièrement dans cette démarche.

Si le devoir de vigilance sur toute la chaîne d'approvisionnement n'est pas supprimé (ainsi que le prévoit la directive Omnibus[2]), les PME suisses auront besoin de disposer d'yeux et d'oreilles à l'étranger afin d'être informées de problèmes éventuels. Étant donné que nombre

---

[1] Les informations actuellement mises à disposition des entreprises sur les différents sites de la Confédération sont jugées trop peu utiles par les membres du Forum PME.

[2] La réforme Omnibus vise à alléger le devoir de diligence en ce sens que les entreprises concernées ne devront plus assurer la transparence sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, mais uniquement sur leurs fournisseurs directs.

d’associations sectorielles ne sont pas en mesure de le faire, le soutien de tiers est nécessaire (ambassades, Switzerland Global Enterprise, etc.). Des informations ESG spécifiques à chaque pays et secteurs pourraient dans ce cas être mises à la disposition des PME suisses, comme cela se fait déjà en Allemagne.

Certains membres de notre commission estiment qu’un portail d’information convivial sur les questions ESG devrait être conçu pour les PME et géré par un nouveau service d’assistance à guichet unique de la Confédération. Ce service devrait notamment formuler des recommandations pour les PME concernant l'élaboration, la structure et le contenu d'un rapport sur les questions relatives au développement durable.

Enfin, plusieurs membres se sont exprimés sur le thème de la durabilité dans les marchés publics. Ils demandent que les entreprises liées à la Confédération, comme les CFF ou armasuisse, de même que l’administration fédérale, s’engagent à ne pas imposer des exigences exagérées aux PME en matière de durabilité dans le cadre de leurs procédures d’acquisition (certifications EcoVadis, p. ex.). Ils estiment par ailleurs que la Conférence des achats de la Confédération devrait émettre des recommandations concernant la mise en œuvre du concept de durabilité lors de l'achat de services par les pouvoirs publics. Une copie de la présente lettre est par conséquent envoyée à son secrétariat.

En vous remerciant de l’attention que vous voudrez porter à nos recommandations et en restant à disposition pour toute question ou complément, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

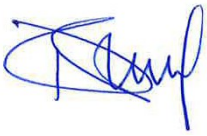

Daniela Schneeberger
Coprésidente du Forum PME
Conseillère nationale, Vice-présidente de
l’Union suisse des arts et métiers

Copies à :

- M. Félix Reinmann, chef de l’Office fédéral du registre du commerce
- Prof. Christian Hauser, Haute école spécialisée des Grisons
- M. Niclas Meyer, conseiller senior, BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG
- M. Gaël Coronel, Regulatory & Public Affairs Officer, association Suissenégoce
- Mme Nathalie Clausen, Secrétariat de la Conférence des achats de la Confédération